

République Française

Ville de Clichy-la-Garenne

Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Communication du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2020 modifié

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2020

I. VIE INSTITUTIONNELLE

- 1.1. Installation de Monsieur Ludovic Planté en qualité de conseiller municipal en remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire
- 1.2. Désignation d'un membre suppléant au sein de la commission municipale relative à l'aménagement, à l'hygiène, à la sécurité, à la prévention, au commerce, au logement et à l'environnement

II. FINANCES

- 2.1. Exercice 2021 – Adoption du budget primitif du budget principal
- 2.2. Exercice 2021 – Adoption du budget primitif du budget annexe de l'exploitation du stationnement payant
- 2.3. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales 2020
- 2.4. Dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Centre Local d'Information et de Coordination de Clichy/Saint-Ouen-sur-Seine
- 2.5. Remise gracieuse au profit d'un régisseur – régie stationnement
- 2.6. Approbation du projet de Pacte de Gouvernance de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine
- 2.7. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations clicheoises au titre de l'exercice 2021 et approbation du modèle de convention d'objectifs y afférent
- 2.8. Refonte des différentes délibérations relatives à la taxe de séjour
- 2.9. Exonération des droits d'occupation du domaine public (terrasses et exploitation des parcs) pour les commerçants impactés par les mesures liées à l'épidémie de la Covid-19
- 2.10. Exonération des loyers des baux commerciaux relevant du domaine privé pour les commerçants et entreprises impactés par les mesures liées à l'épidémie de la Covid-19

III. COMMERCE

- 3.1. Dérogations exceptionnelles au repos dominical dans les commerces de détail accordées au titre de l'année 2021
- 3.2. Convention de mandat avec la société KEETIZ pour la gestion de remises sous forme de remboursement partiel des achats auprès du commerce local (cashback)

IV. PREVENTION – SECURITE

- 4.1. Renouvellement de la convention triennale entre la ville de Clichy et l'ANTAI

V. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : Directeur Général Adjoint des services
- 5.2. Fixation de la liste des emplois fonctionnels ouverts au bénéfice d'une concession de logement

VI. AFFAIRES SCOLAIRES

- 6.1. Attribution d'une subvention aux établissements scolaires sous contrat hors commune
- 6.2. Attribution de subventions aux écoles maternelles, élémentaires et primaires pour la réalisation d'actions au titre des projets d'école

VII. AFFAIRES CULTURELLES

- 7.1. Projet de création d'un complexe cinéma et médiathèque à Clichy - autorisation de demande auprès de la CDACi des Hauts-de-Seine

VIII. SPORTS

- 8.1. Approbation d'une convention de sponsoring à conclure avec Madame Sandie LAVERGNE dans le cadre de sa participation au championnat de France 2021 de Body Fitness

IX. HABITAT

- 9.1. Garantie d'emprunt au profit d'EMMAUS Habitat (Contrat n° 107816)

X. EVENEMENTIEL

- 10.1. Reversement des dons de la 6e édition « La Clichoise » à la Ligue contre le Cancer 92
- 10.2. Redevance exceptionnelle pour la mise à disposition de chalets de Noël auprès des exposants

XI. ADMINISTRATION GENERALE

- 11.1. Communication des décisions du Maire

Clichy, le 8 décembre 2020


Rémi MUZEAU

Maire de Clichy-la-Garenne
Président du territoire Boucle Nord de Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETARE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

21 DEC. 2020

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07633-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

Objet : Vœu proposé par Monsieur Luc MERCIER

Le 12 juillet dernier, l'armée azerbaïdjanaise a attaqué l'Arménie lors de violents combats à l'arme lourde. Ces opérations militaires, survenues dans la région du Tavoush, ont visé le territoire de la République d'Arménie dont les frontières sont reconnues par la Communauté internationale. Le porte-parole du Ministère de la défense azerbaïdjanais, Vagif Dargyakhly, a menacé de "la possibilité de frapper la centrale nucléaire de Medzamor, déclenchant une catastrophe pour l'Arménie ».

L'Azerbaïdjan est entré en guerre contre les Arméniens du Haut-Karabakh où des villes, notamment Stepanakert, et des populations civiles ont été prises pour cible.

Dans le conflit qui oppose, depuis plusieurs décennies, la région du Haut-Karabakh ainsi que la République d'Arménie avec l'Azerbaïdjan, la France s'est efforcée de trouver une solution pacifique dans le cadre du Groupe de Minsk qu'elle co-préside avec les Etats-Unis et la Russie, sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les solutions en faveur de la paix ont été jusqu'à ce jour recherchées par la France en se fondant sur le principe de neutralité.

Cette neutralité ne peut pas être maintenue face à l'Azerbaïdjan qui est à l'initiative de la guerre et qui vise des populations civiles arméniennes vivant dans le Haut-Karabakh.

Les positions de la Turquie en soutien à l'Azerbaïdjan et le transport de milices syriennes sont inacceptables et portent le risque d'une déstabilisation régionale plus large.

La violence des combats, l'utilisation d'armements particulièrement meurtriers, les bombardements massifs et délibéré des populations civiles, le meurtre et la mutilation de civils, le recours à des munitions à fragmentation prohibés par le droit international, et les destructions menées sur des infrastructures telles que les hôpitaux, les écoles et les marchés.

Le cessez-le-feu du 10 octobre 2020 instauré à l'initiative de la diplomatie russe et signé par les chefs des diplomaties arménienne et azerbaïdjanaise n'a pas été respecté.

Le cessez-le-feu du 26 octobre instauré à l'initiative de la diplomatie américaine à Washington et signé par les chefs des diplomaties arméniennes et azerbaïdjanaises n'a pas été respecté.

Un cessez-le-feu définitif a été conclu le 9 novembre sous l'égide de la Russie, que la France n'a pas été invitée à signer.

Le cessez-le-feu arrête les positions occupées à cette date par les deux armées au détriment du peuple arménien et de la population du Haut-Karabagh.

Malgré la présence d'une force russe d'interposition le Haut-Karabagh est menacé dans son existence même.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe de droit international.

Le 2 septembre 1991, la République d'Artsakh a été proclamée, conformément à la législation en vigueur à l'époque, soit la loi du 3 avril 1990 « relative à la résolution des questions liées à la sécession d'une république soviétique de l'URSS ».

Le 10 décembre 1991, un référendum républicain a eu lieu dans le Haut-Karabakh en présence des observateurs internationaux, avec une participation de 82,2 % et que 99,89 % se sont prononcés pour l'indépendance de la république d'Artsakh.

Seule la reconnaissance internationale de la République d'Artsakh garantira la paix dans la région. Des parlementaires français de différentes formations politiques, appellent à la reconnaissance de la République d'Artsakh. C'est dans ces conditions qu'une proposition de résolution pour la reconnaissance de la République d'Artsakh a été déposée, à l'Assemblée nationale le 19 octobre 2020.

Les relations d'amitié entre la ville de Clichy et le peuple arménien sont anciennes et particulièrement fortes, Clichy ayant accueilli de nombreux réfugiés arméniens fuyant le génocide de 1915.

Ainsi la majorité municipale présente le vœu suivant :

Le conseil municipal demande que la diplomatie française réexamine sa stratégie et exprime la position suivante « La France reconnaît la République d'Artsakh. Elle apporte son appui diplomatique aux autorités de l'Arménie et de l'Artsakh, elle s'engage à conduire l'Europe et la communauté internationale vers la reconnaissance de la République d'Artsakh.

Si ce vœu est adopté, la délibération sera adressée au Président de la République Française ainsi qu'à son Gouvernement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

48 pour

1 ne prend pas part au vote – Monsieur Alain FOURNIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,
Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07634-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Vœu

Objet : Vœu proposé par Monsieur Hicham DAD

Beaujon, c'est vital !

Depuis plusieurs années, les personnels de notre hôpital Beaujon alertent sur la catastrophe que constituerait sa fusion-disparition avec l'hôpital Bichat au profit d'un projet d'établissement unique délocalisé à Saint-Ouen. En effet, le projet de « Grand Hôpital Nord » prévoit au passage la suppression de 600 lits d'hospitalisation, ce qui bien avant la crise sanitaire était déjà scandaleux, mais l'est davantage encore depuis le printemps dernier où les lits, notamment de réanimation, ont cruellement manqué. Rendez-vous compte, alors que la zone du nouvel hôpital est déjà déficitaire en médecins généralistes et en places d'hospitalisation, et qu'elle est en plus en forte croissance démographique.

Clichy doit garder son hôpital de proximité et engager d'urgence la bataille pour obtenir de l'AP-HP et de l'État sa réhabilitation, car certains bâtiments souffrent de nombreuses années d'incurie, élément supplémentaire servant à « justifier » son démantèlement. Pourtant, on connaît l'attachement des Clichysoises et des Clichysois à Beaujon, où bon nombre d'entre nous sommes né.e.s et où des centaines de petit.e.s Clichysois.e.s voient le jour tous les ans. La municipalité doit prendre ses responsabilités et s'engager auprès des soignant.e.s et des Clichysois.e.s pour exiger le maintien de Beaujon à Clichy, à l'heure où la crise sanitaire continue de sévir.

C'est pourquoi, chers collègues, il vous est demandé de vous exprimer POUR le maintien et le développement de Beaujon à Clichy et POUR exiger un plan d'urgence pour l'hôpital public réellement ambitieux qui permettrait la rénovation des locaux le nécessitant sans suppression de lits.

Rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

10 pour – Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Ludovic PLANTE, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET et Madame Clotilde VEGARITTER.

39 contre

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07634-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,
Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07605-AU
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/1.1

Objet : Installation de Monsieur Ludovic Planté en qualité de conseiller municipal en remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L270 du Code électoral ;

Vu l'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020 ;

Vu le courrier de démission de Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, conseillère municipale, élue sur la liste « Clichy en commun », réceptionné le 30 novembre 2020 ;

Vu le courrier du 1^{er} décembre 2020 adressé à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine lui signifiant la démission de Madame Charlotte NIEWIADOMSKI ;

Vu le courrier du 1^{er} décembre 2020 adressé à Madame Valérie DARRIAU l'appelant à siéger au conseil municipal en tant que suivante de la liste « Clichy en commun » ;

Vu le courrier de démission de Madame Valérie DARRIAU, conseillère municipale, élue sur la liste « Clichy en commun », réceptionné le 5 décembre 2020 ;

Vu le courrier du 7 décembre 2020 adressé à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine lui signifiant la démission de Madame Valérie DARRIAU ;

Vu le courrier du 7 décembre 2020 adressé à Monsieur Ludovic PLANTE l'appelant à siéger au conseil municipal en tant que suivant de la liste « Clichy en commun » ;

Vu le tableau du conseil municipal ci-annexé ;

Considérant que suite aux démissions successives de Madame Charlotte NIEWIADOMSKI et de Madame Valérie DARRIAU, Monsieur Ludovic PLANTE a été appelé à siéger en tant que conseiller municipal en tant que suivant de liste ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – PREND ACTE de l'installation de Monsieur Ludovic PLANTE, en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Madame Valérie DARRIAU, démissionnaire.

ARTICLE 2 – DIT QUE Monsieur Ludovic PLANTE prend rang dans l'ordre du tableau, déterminé par application de l'article L2121-2 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 – PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07605-AU Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHÉPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07610-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/1.2

Objet : Désignation d'un membre suppléant au sein de la commission municipale relative à l'aménagement, à l'hygiène, à la sécurité, à la prévention, au commerce, au logement et à l'environnement

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L 2121-22 ;

Vu la délibération n° 2020/S02/3.13 du 16 juin 2020 relative à la désignation des membres de la commission municipale relative à l'aménagement, à l'hygiène, à la sécurité, à la prévention, au commerce, au logement et à l'environnement ;

Vu le courrier de démission de Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, conseillère municipale, élue sur la liste « Clichy en commun », réceptionné le 30 novembre 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Madame Charlotte NIEWIADOMSKI au sein de la commission municipale relative à l'aménagement, à l'hygiène, à la sécurité, à la prévention, au commerce, au logement et à l'environnement ;

Considérant qu'il est nécessaire de respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – LEVE à l'unanimité le recours au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT

ARTICLE 2 – ELIT MONSIEUR LUDOVIC PLANTE en tant que membre suppléant de la commission municipale relative à l'aménagement, à l'hygiène, à la sécurité, à la prévention, au commerce, au logement et à l'environnement en remplacement de Madame Charlotte NIEWIADOMSKI, démissionnaire.

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07610-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07621-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/2.1

Objet : Exercice 2021 – Adoption du Budget Primitif du Budget Principal

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération 1.5 du 24 novembre 2020 relative à la mise en place de la norme budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021, l'adoption du règlement budgétaire et financier et l'ajustement des méthodes et durée d'amortissement ;

Vu la délibération 1.9 du 24 novembre 2020 portant présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021 suivi d'un débat ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le budget primitif 2021 est adopté sans la reprise des résultats de l'exercice 2020 ;

Considérant les demandes des services ;

Considérant les arbitrages retenus à l'occasion de la conférence de clôture budgétaire tenue le 17 novembre 2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Budget Primitif 2021 du Budget Principal, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de fonctionnement :

▪ Recettes :	126 089 275,00 euros
▪ Dépenses :	126 089 275,00 euros

Section d'investissement :

▪ Recettes :	60 422 280,00 euros
▪ Dépenses :	60 422 280,00 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés
39 pour

10 contre – Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWAN, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Ludovic PLANTE, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET et Madame Clotilde VEGA-RITTER

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07621-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—0—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—0—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—0—

Etaiet présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naima SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaiet représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETARE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

21 DEC. 2020

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07622-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/2.2

Objet : Exercice 2021 – Adoption du budget primitif du budget annexe de l'exploitation du stationnement payant

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1412-1 et les articles L. 2221-1 à L. 2221-20 et les articles R. 2221-1 à R. 2221-99 relatifs aux régies municipales, et notamment les articles L. 2221-11 à L. 2221-14 et R. 2221-63 à R. 2221-9 ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie stationnement en date du 9 décembre 2020 ;

Vu le Budget Primitif du Budget Principal 2021 de la Ville de Clichy-la-Garenne voté le 15 décembre 2020 ;

Vu la délibération n°1.2 du 21 décembre 2017 portant création du service public industriel et commercial (SPIC) chargé de l'exploitation du stationnement payant à autonomie financière ;

Vu la délibération n°9.2 du 19 octobre 2017 fixant les tarifs de stationnement sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le principe de libre administration permet aux collectivités locales de choisir le mode de gestion de leurs services publics ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe de l'Exploitation du Stationnement Payant, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section d'Exploitation :

- Recettes : 3 162 000 euros
- Dépenses : 3 162 000 euros

Section d'Investissement :

- Recettes : 204 900 euros
- Dépenses : 204 900 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

3 contre – Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET et Madame Clotilde VEGA-RITTER

5 abstentions – Monsieur Alain FOURNIER, Monsieur Michel LEJEUNE MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

2 ne prennent pas part au vote – Madame Naima SELLAM et Monsieur Ludovic PLANTE

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07622-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07623-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/2.3

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales 2020

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la nomenclature M14 ;

Vu la délibération n° 2020/S06/008 du conseil du territoire du 10 décembre 2020 fixant le montant des fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) des communes membres pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n° 2020/S06/009 du conseil du territoire du 10 décembre 2020 relative à la prise en compte de frais de structure dans le calcul du coût du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu le rapport et l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) du 1^{er} décembre 2020 arrêtant les montants de FCCT à verser pour chacune des communes de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que la CLECT comprenant deux représentants de chaque commune s'est réunie le 1^{er} décembre 2020 pour approuver à l'unanimité un rapport définitif proposant de fixer les montants des FCCT permettant d'assurer l'équilibre du budget 2020 de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine comme suit :

Communes membres	Montant du FCCT 2020
Argenteuil	- 3 804 489
Asnières	- 1 345 039
Bois-Colombes	- 140 628
Clichy-la-Garenne	- 1 224 900
Colombes	+ 1 196 191
Gennevilliers	- 1 360 819
Villeneuve-la-Garenne	- 21 100
TOTAL	- 6 700 783

Entendu l'exposé Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07623-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – APPROUVE le rapport 2020 de la CLECT instituée entre l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine et ses communes membres ci-annexé.

ARTICLE 2 – ACCEPTE au titre de l'année 2020, le reversement par l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine d'un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) d'un montant de 1 224 900 euros.

ARTICLE 3 – DIT que la recette correspondante sera comptabilisée sur l'exercice 2020 du budget principal de la Ville à la nature « 7718 – Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion ».

Adoptée à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

21 DEC. 2020

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/2.4

Objet : Dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Centre Local d'Information et de Coordination de Clichy/Saint-Ouen-sur-Seine

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral DAJAL n°2009-069 du 23 février 2009 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Clichy/Saint-Ouen-sur-Seine »,

Vu la délibération n°09/02 du 29 avril 2009 portant sur le statut du SIVU CLIC Clichy/Saint-Ouen-sur-Seine,

Vu la convention relative à la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Centre Local d'Information et de Coordination de Clichy/Saint-Ouen-sur-Seine ci-annexée ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

Considérant que des raisons réglementaires contraignent à la dissolution du SIVU CLIC,

Considérant que le Département de la Seine-Saint-Denis a supprimé la labellisation et la subvention accordée au SIVU CLIC,

Considérant que la volonté des villes membres du SIVU d'intégrer la compétence au sein des centres communaux d'action sociale ;

Entendu l'exposé Madame Evelyne LAUER, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – APPROUVE la dissolution du SIVU CLIC au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2 – PREVOIT la répartition du personnel du SIVU telle qu'énoncée dans la convention de dissolution ci-annexée.

ARTICLE 3 - APPROUVE les termes de la convention de dissolution à conclure entre la ville de Saint-Ouen -sur-Seine et la ville de Clichy, membres du SIVU ci-annexée,

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

48 pour

1 abstention – Monsieur Hicham DAD

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07624-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07625-AU
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

—
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020

—
Délibération n° 2020/S06/2.5
—

Objet : Remise gracieuse au profit d'un régisseur – régie stationnement

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu la décision du 10 août 2020 de la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine constatant la force majeure dans les circonstances d'apparition du déficit de la régie de recettes « stationnement » ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant les motifs du déficit de caisse ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – DECIDE de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse totale du régisseur titulaire de la régie du stationnement payant.

ARTICLE 2 – DIT QUE la dépense en résultant, d'un montant de 65 euros sera imputée au budget 2020 du budget annexe stationnement, au compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07625-AU Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07626-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

—
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

—
Délibération n° 2020/S06/2.6
—

**Objet : Approbation du projet de Pacte de Gouvernance de l'Etablissement Public Territorial
Boucle Nord de Seine**

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-11-2 ;

Vu le conseil d'installation de la commune de Clichy-la-Garenne en date du 26 mai 2020 ;

Vu la délibération de l'Etablissement Public Territorial en date du 19 novembre 2020 adoptant l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

Vu le Pacte de Gouvernance du Territoire Boucle Nord de Seine ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le débat portant sur l'élaboration du pacte de Gouvernance a été acté par le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine du 19 novembre 2020 ;

Considérant que les conseils municipaux des communes membres de l'Etablissement Public Territorial doivent rendre un avis dans le délai de deux mois après la transmission du projet de Pacte de Gouvernance par l'Etablissement Public Territorial ;

Considérant qu'il est nécessaire de doter l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine d'un pacte de gouvernance garantissant la recherche du consensus et le partage des responsabilités dans le processus décisionnel assurant ainsi à chacune des communes membres son autonomie et la maîtrise des choix concernant son territoire et sa population ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - REND UN AVIS FAVORABLE au projet de pacte de gouvernance 2020-2026 du Territoire Boucle Nord de Seine ci-annexé.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

43 pour

6 abstentions – Monsieur Alain FOURNIER, Monsieur Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET et Monsieur Ludovic PLANTE

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07626-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07627-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/2.7

Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations clichoises au titre de l'exercice 2021 et approbation du modèle de convention d'objectifs y afférent

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 modifiée, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, faisant obligation de conclure une convention avec toute association percevant une subvention supérieure à 23 000€ ;

Vu la délibération n° 7.1 du conseil municipal du 8 janvier 2018 fixant à 8000 € le seuil du montant de subvention nécessitant la conclusion d'une convention d'objectifs avec les associations clichoises subventionnées par la ville ;

Vu la délibération n°2020/S05/1.5 du 24 novembre 2020 relative à la mise en place de la norme budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021, l'adoption du règlement budgétaire et financier et l'ajustement des méthodes et durée d'amortissement ;

Vu la délibération n°2020/S06/1.1. du 15 décembre 2020 portant adoption du budget primitif 2021 du budget principal ;

Vu les dossiers de demandes de subventions adressés à la ville ;

Vu le modèle de convention d'objectifs ci-annexé ;

Vu le tableau ci-annexé proposant une répartition des subventions attribuées à chaque association ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant la décision de la ville de Clichy de signer une convention d'objectifs avec toute association percevant une subvention annuelle au moins égale à 8 000 euros ;

Considérant les arbitrages retenus à l'occasion de la conférence de clôture budgétaire tenue le 17 novembre 2020 ;

Entendu l'exposé de Madame Caroline MERCIER, adjointe au Maire,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07627-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 2 - APPROUVE les termes de la convention d'objectifs ci-annexés.

ARTICLE 3 - DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 à la nature comptable « 65748 Subventions de fonctionnement - Autres personnes de droit privé ».

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens à conclure avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures ou égales à 8 000 € dont la liste est annexée à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,
Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07628-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/2.8

Objet : Refonte des différentes délibérations relatives à la taxe de séjour

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2333-26 à L.2333-41 ;

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour ;

Vu la délibération 7.2 du 22 septembre 2016 instaurant la taxe de séjour au réel sur le territoire de la commune de Clichy-la-Garenne ;

Vu la délibération n° 2018/S25/1.1 du 24 septembre 2018 mettant en place un tarif de taxe de séjour concernant les meublés de tourisme ;

Vu la délibération n° 2019/S05/1.4 du 23 septembre 2019 fixant un loyer minimal pour l'application de la taxe de séjour ;

Vu la délibération n° 2020/S03/1.19 du 07 juillet 2020 appliquant le régime réel de taxe de séjour et fixant un loyer minimal à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant le souhait de la Ville de réunir en une seule délibération l'ensemble des délibérations existantes et de réviser le montant du loyer minimal ;

Entendu l'exposé Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - INSTAURE à compter du 1^{er} janvier 2021 et dans les conditions fixées par la présente délibération, la taxe de séjour au réel sur le territoire de la commune de Clichy-la-Garenne ;

ARTICLE 2 - DECIDE d'assujettir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au réel comme suit par personne et par nuitée :

Nature et catégorie de l'hébergement	Tarifs par personne et par nuitée
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,00 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07628-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	2, 30€
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	2, 30 €

ARTICLE 3 – PRECISE que les redevables de la taxe devront s'acquitter de celle-ci dans le mois suivant l'échéance des périodes concernées mentionnée à l'article 7 de la présente délibération ;

ARTICLE 4 - EXONERE de la taxe de séjour :

- Les personnes mineures de moins de 18 ans ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine, fixé à l'article 5 de la présente délibération.

ARTICLE 5 – FIXE le loyer minimal en dessous duquel les usagers sont exonérés de taxe de séjour à 20 € par personne et par nuitée, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

ARTICLE 6 - INSTAURE le tarif applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement à 2,30 € par personne et par nuitée à compter du 1^{er} janvier 2021, la perception de la taxe s'appliquant à cette catégorie se faisant dans les conditions applicables aux autres établissements ;

ARTICLE 7 – PRECISE que la taxe de séjour sera directement collectée par les établissements et particuliers percepteurs de la taxe de séjour pour être reversée semestriellement (soit au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet) à la ville de Clichy ;

ARTICLE 8 – PRECISE que chaque logeur est tenu de présenter mensuellement un registre sur lequel seront mentionnés, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées le nombre de personnes ayant séjourné dans l'établissement, le nombre de nuitées correspondantes, le montant de la taxe perçue ainsi que le cas échéant les motifs d'exonération ou de réduction. Lors du départ inopiné d'un touriste qui n'aurait pas réglé la taxe de séjour, le professionnel est invité à se manifester auprès de la collectivité afin que sa responsabilité soit déchargée. Pour ce faire, il doit déposer au maire, sous huit jours, un justificatif de paiement de la taxe de séjour.

Atelier de collectivité en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07628-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2020

deux mois pour un opérateur numérique, une demande en exonération destinée au juge du tribunal d'instance. A défaut de signalement, la taxe est due par le logeur ;

ARTICLE 9 – **PRECISE** que la présente délibération sera affichée dans les établissements percepteurs de la taxe et que le tarif de la taxe de séjour applicable devra obligatoirement être mentionné sur tout support de réservation en ligne ;

ARTICLE 10 – **DECIDE** que l'offre de meublés de tourisme par des particuliers ou des professionnels sera désormais soumise à autorisation préalable par la mairie, tout contrevenant s'exposant aux contraventions légales ;

ARTICLE 11 – **DECIDE** qu'en cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe, le maire adresse au professionnel défaillant une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Le percepteur dispose de 30 jours à compter de la notification de cette mise en demeure pour régulariser sa situation. À l'expiration de ce délai et en l'absence de mise en conformité, un avis de taxation d'office motivé est alors adressé au déclarant défaillant 30 jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition ;

ARTICLE 12 – **DIT QUE** que cette délibération abroge, à compter du 1^{er} janvier 2021, la délibération n° 7.2 du 22 septembre 2016 instaurant la taxe de séjour au réel sur le territoire de la commune de Clichy-la-Garenne, la délibération n° 2018/S25/1.1 du 24 septembre 2018 mettant en place un tarif de taxe de séjour concernant les meublés de tourisme, la délibération n° 2019/S05/1.4 du 23 septembre 2019 fixant un loyer minimal et la délibération n° 2020/S03/1.19 du 07 juillet 2020 appliquant le régime réel de taxe de séjour et fixant un loyer minimal à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

ARTICLE 13 - **PRECISE** que la présente délibération s'appliquera, en toutes ses dispositions, à compter du 1^{er} janvier 2021, et maintient en conséquence, jusqu'à cette date, les délibérations mentionnées à l'article 12.

Adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07629-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/2.9

Objet : Exonération des droits d'occupation du domaine public (terrasses et exploitation des parcs) pour les commerçants impactés par les mesures liées à l'épidémie de la Covid-19

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 23316-4 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment son article L. 2125-1 et L. 2125-3 ;

Vu la délibération n° 1.9 du Conseil municipal du 21 décembre 2017 fixant le tarif des redevances d'occupation du domaine public communal ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020, prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral N° CAB/DS/BSI/2020/120 du 16 mars 2020 modifié portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° CAB/DS/BSI/2020/124 du 20 mars 2020 portant modification de l'arrêté préfectoral N° CAB/DS/BSI/2020/120 du 16 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° CAB/DS/BSI/2020/149 du 7 avril 2020 portant mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07629-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que la ville souhaite apporter son soutien aux exploitants d'une activité commerciale sur le domaine public qui ont subi les mesures attachées à l'état d'urgence sanitaire soit directement à raison des mesures de fermeture administrative, soit indirectement sous l'effet du confinement, de la limitation de l'activité économique et de la mise en place de mesures sanitaires strictes.

Considérant que les avantages de toute nature liés à l'occupation du domaine public ont été supprimés et altérés pour les exploitants d'une activité commerciale.

Considérant que dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel, il est proposé d'exonérer les redevances d'occupation du domaine public dues par les exploitants d'activité commerciale pour les droits de terrasses ainsi que les occupants dans les parcs (chalet de restauration, manège et balançoire) pour la période du 15 mars 2020 au 20 janvier 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- DECIDE d'exonérer les redevances du domaine public dues par les exploitants des terrasses et des parcs dues pour la période du 15 mars 2020 au 20 janvier 2021.

ARTICLE 2 - DECIDE d'annuler les avis des sommes à payer déjà émis et portant sur la période définie à l'article 1.

ARTICLE 3 - Pour bénéficier des dispositions précédentes, l'établissement devra être à jour à la date du début du confinement, du règlement de ses redevances et charges exigibles ou respecter un échéancier le cas échéant. Toutefois si l'établissement présente un retard de règlement ponctuel et de faible montant il pourra bénéficier du dispositif, s'il accepte la mise en place d'un échéancier visant à l'apurement de la dette.

Par ailleurs, l'établissement ne devra faire l'objet d'aucune poursuite judiciaire.

ARTICLE 4 - L'impact financier sera constaté lors de l'établissement des résultats des exercices concernés.

Adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07630-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/2.10

Objet : Exonération des loyers des baux commerciaux relevant du domaine privé pour les commerçants et entreprises impactées par les mesures liées à l'épidémie de la Covid-19

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2221-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020, prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que la Ville de Clichy loue, en qualité de propriétaire, des locaux commerciaux situés sur son domaine privé,

Considérant que la Ville souhaite apporter son soutien à ses locataires qui ont subi les mesures attachées à l'état d'urgence sanitaire soit directement à raison des mesures de fermeture administrative, soit indirectement sous l'effet du confinement, de la limitation de l'activité économique et de la mise en place de mesures sanitaires strictes,

Considérant que dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel, il est proposé d'exonérer les titulaires des baux commerciaux pour la période du 15 mars 2020 au 31 octobre 2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07630-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- DECIDE d'exonérer les loyers commerciaux dus par les locataires du domaine privé de la ville du 15 mars 2020 au 31 octobre 2020.

ARTICLE 2 – DECIDE d'annuler les avis des sommes à payer déjà émis et portant sur la période définie à l'article 1.

ARTICLE 3- Pour bénéficier des dispositions précédentes, l'établissement devra être à jour à la date du début du confinement, du règlement de ses loyers et charges exigibles ou respecter un échéancier le cas échéant. Toutefois si l'établissement présente un retard de règlement ponctuel et de faible montant il pourra bénéficier du dispositif, s'il accepte la mise en place d'un échéancier visant à l'apurement de la dette. Par ailleurs, l'établissement ne devra faire l'objet d'aucune poursuite judiciaire.

ARTICLE 4 - L'impact financier sera constaté lors de l'établissement des résultats des exercices concernés.

Adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—○—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETARE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

21 DEC. 2020

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07611-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/3.1

Objet : Dérogations exceptionnelles au repos dominical dans les commerces de détail accordées au titre de l'année 2021

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N° 2015-990 en date du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi Macron ;

Vu les dispositions de l'article L313276 du code du travail ;

Vu l'avis favorable de la Métropole du Grand Paris en date du 1^{er} décembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant l'intérêt des clicheois pour l'ouverture des magasins certains dimanches ;

Considérant que ce nombre de dérogations n'excède pas douze dimanches pour l'année 2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

Article 1 – **ADOpte** le principe de fixation de 12 dimanches dans l'année 2021 pendant lesquels les commerces de détail ont une autorisation d'ouverture.

ARTICLE 2 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté fixant les dates des 12 dimanches, après concertation avec des organisations syndicales d'employeurs et d'employés ainsi que les acteurs économiques concernés :

Dimanche 10 janvier : soldes d'hiver, sous réserve d'une modification de la date des soldes d'hiver par le gouvernement.

Dimanche 14 février 2021 : saint Valentin

Dimanche 7 mars 2021 : fête des grands-mères

Dimanche 4 avril 2021 : dimanche de Pâques

Dimanche 30 mai 2021 : fête des mères

Dimanche 20 juin 2021 : fête des pères

Dimanche 27 juin 2021 : soldes d'été

Dimanche 29 août 2021 : rentrée scolaire

Dimanche 5 décembre 2021 : période des fêtes de fin d'année

Dimanche 12 décembre 2021 : période des fêtes de fin d'année

Dimanche 19 décembre 2021 : période des fêtes de fin d'année

Dimanche 26 décembre 2021 : période des fêtes de fin d'année

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

44 pour

3 contre – Monsieur Alain FOURNIER, Madame Alice NORET et Monsieur Hicham DAD

2 abstentions – Monsieur Aïssa TERCHI et Monsieur Ludovic PLANTE

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07611-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07615-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/3.2

Objet: Convention de mandat avec la société KEETIZ pour la gestion de remises sous forme de remboursement partiel des achats auprès du commerce local (cashback)

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le marché n°20-031 relatif à la mise en place d'une solution innovante de revitalisation des commerces de proximité par la relance de la consommation locale ;

Vu l'avis favorable du Comptable Public ;

Vu la convention de mandat ci-annexée ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que la ville souhaite apporter son soutien aux usagers et aux commerçants qui ont subi les mesures attachées à l'état d'urgence sanitaire soit directement à raison des mesures de fermeture administrative, soit indirectement sous l'effet du confinement, de la limitation de l'activité économique et de la mise en place de mesures sanitaires strictes.

Considérant que la Ville a conclu un marché relatif à la mise en place d'une solution innovante de revitalisation des commerces de proximité par la relance de la consommation locale ;

Considérant la nécessité de définir les modalités d'exécution du mandat de gestion de la dotation financière par le prestataire de la solution innovante ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane FOUCHER-ALAQUI, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de la convention de mandat ci-annexée à conclure entre la ville et la société KEETIZ pour la gestion de la dotation.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec le prestataire KEETIZ pour la gestion de la dotation.

ARTICLE 3 – DIT QUE les dépenses en résultants seront payées par imputation sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2020.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour

7 abstentions – Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD Monsieur Ludovic PLANTE

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07615-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07606-AU
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/4.1

Objet : Renouvellement de la convention triennale entre la ville de Clichy et l'ANTAI

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du Forfait Post Stationnement) ;

Vu le décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 modifié portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI);

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 modifié fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R. 2333-120-10 du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 relatif aux mentions et modalités de délivrance du titre exécutoire et de l'avertissement émis en cas de forfait de post-stationnement impayé;

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Service FPS-ANTAI » ;

Vu la délibération n° 9.2 du 19 octobre 2017 portant fixation des tarifs de stationnement sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu le projet de convention relatif à la mise en œuvre du forfait post-stationnement avec l'ANTAI sur la période 2021-2023 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant la nécessité de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la Ville de Clichy à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du FPS initial ou rectificatif au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné ;

Considérant l'importance de la définition des modalités d'accès et d'utilisation du système informatique du Service de forfait post-stationnement de l'ANTAI ;

Considérant l'obligation pour la Ville de Clichy de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage à traiter en phase exécutoire les Forfaits Post Stationnement (FPS) impayés ;

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07606-AU Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice PINARD, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- APPROUVE le projet de convention relatif à la mise en œuvre du forfait post-stationnement avec l'ANTAI sur la période 2021-2023 ci-annexé.

ARTICLE 2- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention, ses éventuels avenants et tout document s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07606-AU
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07618-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/5.1

Objet : Classification d'un emploi de Directeur Général Adjoint au titre de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 47 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 16 permettant de pourvoir un emploi de directeur général adjoint des services des communes de plus de 40 000 habitants, par la voie du recrutement direct sur contrat ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 30 novembre 2020 ;

Considérant que les fonctions de directeur général adjoint des services relèvent d'un emploi fonctionnel de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurants et missions de service public à engager et suivre ;

Considérant les exigences et le niveau de responsabilités stratégiques du poste visé, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise et confirmée, notamment en ce qui concerne la maîtrise des politiques publiques en matière de sûreté, sécurité, d'ordre et salubrités publiques ;

Entendu l'exposé de Monsieur François MORVAN, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – L'emploi de directeur général adjoint en charge des politiques publiques en matière de sécurité publique, de médiation, de gestion des risques majeurs et de salubrité publiques locales, qui relève des dispositions conjointes de l'article 3-3-2 et de l'article 47 de la loi n° 84-53 précitée, est susceptible d'être pourvu par voie contractuelle pour une durée de trois ans renouvelables.

ARTICLE 2 – Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Participation à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre, en particulier dans son secteur de délégation

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07618-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

- Participation au collectif de direction générale
- Supervision du management des services de son secteur
- Pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources dans son secteur d'intervention
- Mise en œuvre, pilotage de l'évaluation des politiques locales et projets de la collectivité
- Représentation institutionnelle et négociation avec les acteurs du territoire dans son secteur
- Veille stratégique réglementaire et prospective.

ARTICLE 3 – Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours des filières administratives et technique de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 – Compte tenu des exigences du poste, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise, la rémunération sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 661 et celle correspondante à l'indice brut 1 027. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

ARTICLE 5 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD et Monsieur Ludovic PLANTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

Etaients présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaients représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

21 DEC. 2020

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07619-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/5.2

Objet: Fixation de la liste des emplois fonctionnels ouverts au bénéfice d'une concession de logement

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi modifiée n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 21 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 ;

Vu le décret modifié n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme des conditions dans lesquelles peuvent être accordées des concessions de logement aux agents de l'État et à ses établissements publics ;

Vu l'article 2 du décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 6.3 du 2 février 2017 relative au régime des astreintes ;

Vu la délibération n° 3.1 du 12 mars 2018 relative à la liste des emplois ouverts au bénéfice d'un logement de fonction ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité technique en date du 14 décembre 2020 ;

Vu l'annexe à la présente délibération relative aux charges liées à l'occupation des locaux ;

Considérant l'intérêt pour la ville de fixer en début de mandat une liste exhaustive de ces emplois en y intégrant les emplois fonctionnels ;

Considérant que les directeurs généraux adjoints des services et le directeur général des services techniques doivent être en mesure d'être joints directement par l'autorité territoriale en dehors des

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07619-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

heures d'activité normale du service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité ;

Entendu l'exposé de Monsieur François MORVAN, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- DIT QUE l'emploi de directeur général des services est intégré à la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé au titre de la nécessité absolue de service.

ARTICLE 2- DIT QUE les concessions de logement sous la forme d'une convention d'occupation précaire avec astreinte sont ouvertes aux emplois de directeurs généraux adjoints des services et de directeur général des services techniques inscrits au tableau des effectifs.

ARTICLE 3 - DIT QUE ces concessions de logements pourront être envisagées, en fonction des modalités d'organisation des services d'astreinte correspondant, eu égard à la nécessité de mobiliser en dehors des horaires d'ouverture habituels de ces services. Ces astreintes concerneront également toutes les situations de nature à remettre en cause la sécurité des personnes et des biens, nécessitant la prise de mesures d'urgence ou des décisions destinées à faire face à un cas exceptionnel.

ARTICLE 4 - DIT QUE dans le cadre des conventions d'occupation précaire avec astreinte, les redevances d'occupation ne pourront être inférieures à 50% de la valeur locative réelle des locaux. La redevance est due à compter de la date d'occupation du logement et son paiement fait l'objet d'un précompte mensuel sur la rémunération de l'agent occupant.

ARTICLE 5- Les charges liées à l'occupation des locaux sont à la charge du bénéficiaire de la concession de logement selon les règles fixées en annexe de la présente délibération.

Les impôts, taxes et réparations locatives liés à l'occupation des locaux sont à la charge du bénéficiaire de la concession de logement. Aucun avantage accessoire lié aux locaux n'est pris en charge par la ville.

Les concessions sont accordées à titre précaire et révocable. Leur durée est limitée à celle de l'exercice des fonctions professionnelles auxquelles elles ont été attribuées. Les concessions prennent fin également en cas de changement d'utilisation ou d'aliénation de l'immeuble.

Les concessions sont accordées exclusivement sur la résidence administrative des bénéficiaires.

ARTICLE 6 - DIT QUE Monsieur le Maire prendra l'arrêté individuel de nomination y afférent.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour

7 abstentions : Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naima SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD et Monsieur Ludovic PLANTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—o—

Etaiet présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaiet représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,
Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07616-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/6.1

Objet : Attribution d'une subvention aux établissements scolaires sous contrat hors commune

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L442-5 du Code de l'éducation définissant les établissements privés sous contrat ;

Vu l'article L442-5-1 du Code de l'éducation qui fixe les conditions de participation, par la commune, aux frais de fonctionnement des établissements privés sous contrat situés hors du territoire ;

Vu l'article L113- 1 du code de l'Education portant l'instruction obligatoire à partir de 3 ans ;

Vu le Budget Primitif 2020 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que la Municipalité souhaite contribuer, à hauteur de 110 € par enfant, aux dépenses de fonctionnement auxquelles ces écoles doivent faire face pour la scolarisation de ces enfants ;

Entendu l'exposé de Madame Véronique CABASSET, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DECIDE l'attribution au titre des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, d'une subvention d'un montant de 110 € par enfant aux établissements scolaires hors commune sous contrat afin de contribuer à la scolarisation des enfants clicheois inscrits dans ces établissements.

ARTICLE 2 – DIT QUE la contribution de la commune s'applique à tout élève scolarisé dans les classes du premier degré (de la petite section du cycle de maternelle à la fin du cours moyen de deuxième année) dans un établissement privé sous contrat d'association.

ARTICLE 3 – DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget des exercices concernés.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour

7 contre - Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD et Monsieur Ludovic PLANTÉ.

2 ne prennent pas part au vote - Monsieur Benoît de la RONCIÈRE et Monsieur Loïc PERON

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07616-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naima SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

21 DEC. 2020

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07609-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/6.2

Objet : Attribution de subventions aux écoles maternelles, élémentaires et primaires pour la réalisation d'actions au titre des projets d'école

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des projets d'écoles des écoles maternelles, élémentaires et primaires et les subventions correspondantes ci-annexé;

Vu l'avis des directeurs des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu l'avis de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale ;

Vu le tableau des projets ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant les demandes de subventions émanant des écoles Clichoisises ;

Entendu l'exposé de Madame Véronique CABASSET, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DECIDE d'attribuer des subventions pour le financement des actions menées par les écoles maternelles, élémentaires et primaires figurant au tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 29 242 €.

ARTICLE 2 - DIT que les dépenses en résultant soient payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2021.

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07609-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUIYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,
Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07608-AU
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

—
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

—
Délibération n° 2020/S06/7.1
—

Objet : Projet de création d'un complexe cinéma et médiathèque à Clichy - autorisation de demande auprès de la CDACi des Hauts-de-Seine

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.212-7 alinéa 3° bis du code du cinéma et de l'image animée ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que la ville de Clichy souhaite disposer sur son territoire d'un équipement cinématographique indépendant, moderne, et labellisé proposant une offre cinématographique plus large et ouverte à tous les publics ;

Considérant que la ville de Clichy souhaite développer les collections de la médiathèque et ses nouveaux outils de diffusion dans un complexe unique multimédia ;

Considérant que tout futur propriétaire et exploitation d'un établissement cinématographique doit déposer une demande d'autorisation auprès de la commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi) des Hauts-de-Seine, conformément à l'article L.212-7 alinéa 3° bis du Code du cinéma et de l'image animée susvisé ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès de la CDACi des Hauts-de-Seine une demande de création d'un complexe multimédia regroupant trois salles de cinéma de 680 m², pouvant accueillir 430 personnes, et une médiathèque de 4000 m² à Clichy.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07608-AU Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07607-AU
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n° 2020/S06/8.1

Objet : Approbation d'une convention de sponsoring à conclure avec Madame Sandie LAVERGNE dans le cadre de sa participation au championnat de France 2021 de Body Fitness

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par Madame Sandie Lavergne sollicitant un sponsoring de la part de la ville de Clíchy dans le cadre de sa participation au championnat de France 2021 de Body Fitness ;

Vu la convention de sponsoring ci-annexée ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant l'intérêt pour la ville de Clíchy d'apporter son concours à un agent de la police municipale dans le cadre de sa participation au championnat de France 2021 de Body Fitness ;

Entendu l'exposé de Madame Véronique LORTAT-JACOB, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de la convention de sponsoring ci-annexée à conclure avec Madame Sandie LAVERGNE dans le cadre du championnat de France de culturisme

ARTICLE 2 – DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de 1000 euros sera inscrite sur la ligne budgétaire 6574 subvention de fonctionnement aux personnes privées du budget 2020.

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07607-AU Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07600-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

—
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

—
Délibération n°2020/S06/9.1
—

Objet : Garantie d'emprunt au profit d'EMMAUS HABITAT (contrat n° 107816)

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 107816 signé entre EMMAUS HABITAT, et la Caisse des Dépôts et Consignations (ci-annexé) ;

Vu la demande de EMMAUS HABITAT tendant à obtenir la garantie de la Ville pour le financement de l'opération d'amélioration de 7 logements situés 23 rue de Neuilly à Clichy-la-Garenne ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé Madame Alice LE MOAL, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 210 163,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 107816 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07600-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,
Rémi MUZEAU
Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07602-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Délibération n°2020/S06/10.1

Objet : Reversement des dons de la 6e édition « La Clichoise » à la Ligue contre le Cancer 92

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'organisation de la 6^e édition de la Clichoise, course et marche solidaire en faveur de la lutte contre le cancer du sein, dans le cadre de la campagne nationale « Octobre Rose » en lien avec la Ligue contre le cancer 92 ;

Vu les dons récoltés dans le cadre de cet évènement d'un montant de 2800,14 euros ;

Vu la participation du fond de dotation de Clichy Mécénat d'un montant de 9000 euros ;

Considérant la volonté de la ville de Clichy de reverser la totalité des dons récoltés lors la 6^e édition de la Clichoise au profit de la Ligue contre le cancer 92 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien RENAULT, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - AUTORISE le reversement de l'intégralité des dons récoltés lors de la 6^e édition de la Clichoise au comité de la Ligue contre le cancer 92 soit 2800,14 euros.

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant sera imputée au budget communal au titre des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07602-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE

21 DEC. 2020

—○—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07603-AU
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

République Française

—
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

—
Délibération n°2020/S06/10.2
—

Objet: Redevance exceptionnelle pour la mise à disposition de chalets de Noël auprès des exposants

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu l'organisation du Marché de Noël 2020 par la commune de Clichy la Garenne sur le parvis de l'hôtel de ville, 80 boulevard Jean Jaurès 92110 CLICHY, du mercredi 16 au dimanche 20 décembre 2020 de 10h00 à 20h00 et composé de 15 chalets ;

Considérant la volonté de la ville de Clichy de soutenir les commerces locaux en cette période de crise sanitaire liée à la COVID-19 par la mise à disposition d'un chalet pour une redevance symbolique de 1€ ;

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir le marché de Noël

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien RENAULT, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – APPROUVE la redevance exceptionnelle d'un euro mise à disposition d'un chalet pour la somme symbolique de 1€ dans le cadre du Marché de Noël du mercredi 16 au dimanche 20 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07603-AU Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
Convocation du mardi 8 décembre 2020
Loi n° 2020 1379 du 14 novembre 2020.

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER,
M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François
MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme
Marine DEFAUX, adjoints au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX,
Marie-Astrid ALBERT, MM. Antonio MORAIS, Richard VINCE, Benoît de la RONCIERE, Mmes Delphine de PAOLI,
Capucine CANDELLE, MM. Loïc PERON, Michaël ALBOU, Mmes Imane ACHOUR, Solène MOULINEC, M. Julien
BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Adrien DEUDON, Cédric ANÉ, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM,
MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, MM. Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde
VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Josette de MARVAL par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX
M. Guillaume PORCHERON par Mme Capucine CANDELLE
Mme Anne-Charlotte PIERARD par M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI
M. Maxence DUCROQUET par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Pierre LESPAGNOL par Mme Alice LE MOAL
M. Jean-Luc BRACHET par M. Paul RIEUSSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges ROUX

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE **21 DEC. 2020**

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Président du territoire Boucle Nord-de-Seine
Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Délibération n° 2020/S06/11.1

Objet : Communication des décisions du Maire

Par délibération exécutoire du 16 juin 2020, le conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte des décisions et contrats suivants :

DÉCISIONS

Décision n° 2020-202 du 23 octobre 2020

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local du centre Villeneuve, pour l'année 2020-2021, conclue avec l'association Bagad Kériz.

Décision n° 2020-203 du 23 octobre 2020

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local de la Maison des Associations, pour l'année 2020-2021, conclue avec l'association JASFA.

Décision n° 2020-204 du 23 octobre 2020

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local de l'Espace Henry Miller, pour l'année 2020-2021, conclue avec l'association Franco Tamoule.

Décision n° 2020-205 du 26 octobre 2020

Renouvellement de l'adhésion au titre de l'année 2020 de la Ville à l'association « Ecole de la 2^{ème} chance des Hauts de Seine » pour un montant de 9 620,31 €

Décision n° 2020-206 du 27 octobre 2020

Convention de sous-location à titre gracieux, d'un local d'une surface de 21,35 m², sis 14, rue Martre, conclue avec l'association Clichy à Vélo-MDB.

Décision n° 2020-207 du 30 octobre 2020

Convention de sous-location à titre gracieux, d'un local d'une surface de 50 m², sis 14, rue Martre conclue avec l'association DIAMOND XV ACADEMY

Décision n° 2020-208 du 30 octobre 2020

Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la Société CAROTINE (foodtruck) à compter du 2 novembre au 1^{er} décembre 2020 (les lundis) inclus pour une occupation de l'emplacement sis 34, rue Mozart.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20201221-DSG20_07620-DE Date de télétransmission : 24/12/2020 Date de réception préfecture : 24/12/2020
--

Décision n° 2020-209 du 30 octobre 2020

Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la Société Le Clairon (foodtruck) à compter du 2 novembre au 1^{er} décembre 2020 (les mardis) inclus pour une occupation de l'emplacement sis 34, rue Mozart.

Décision n° 2020-210 du 30 octobre 2020

Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la Société MARAN (foodtruck) à compter du 2 novembre au 1^{er} décembre 2020 (les mercredis) inclus pour une occupation de l'emplacement sis 34, rue Mozart.

Décision n° 2020-211 du 30 octobre 2020

Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la Société SO FOOD TOIT (foodtruck) à compter du 2 novembre au 1^{er} décembre 2020 (les jeudis) inclus pour une occupation de l'emplacement sis 34, rue Mozart.

Décision n° 2020-212 du 30 octobre 2020

Demandes de subvention au titre de la création de jardins familiaux rue Chance Milly à Clichy auprès du conseil régional d'Ile de France pour un montant de 84 615 €, de la Métropole du Grand Paris pour un montant de 112 820 € et de Clichy Mécénat pour un montant de 28 205 €.

Décision n° 2020-213 du 9 novembre 2020

Acte de renonciation entre les consorts D., la société PIERREVENUS et la Ville de Clichy aux servitudes créées aux termes de l'acte reçu par Maître FONTAINE-ESCAMBRE, les 29 janvier, 8, 10 et 12 février 1971 puis annulée et modifiée aux termes de l'acte reçu par maître GRATENS les 18 et 24 juin 1991.

Décision n° 2020-214 du 10 novembre 2020

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller conclu avec l'association « Club Fanny » le vendredi 18 décembre 2020.

Décision n° 2020-215 du 10 novembre 2020

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller conclu avec l'association « La chanson en Scène » les vendredis 8 janvier, 2 avril, 21 mai et 22 mai 2021.

Décision n° 2020-216 du 16 novembre 2020

La Société Française de Financement Local a formulé une proposition de refinancement de 5 contrats de prêts pour un montant total de 9 399 972 euros. La présente décision vise à accepter à cette offre.

Décision n° 2020-217 du 18 novembre 2020

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'équipements sportifs au gymnase Léo Lagrange pour l'année 2020-2021, conclue avec l'association « Clichy Escrime ».

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20201221-DSG20_07620-DE
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

Décision n° 2020-218 du 18 novembre 2020

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'équipements sportifs au stade Georges Racine, pour l'année 2020-2021, conclue avec l'association « Clichy Vétérans Foot »

Décision n° 2020-219 du 18 novembre 2020

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'équipements sportifs au Gymnase Georges Racine, pour l'année 2020-2021, conclue avec l'association « Clichy Musculation »

Décision n° 2020-220 du 18 novembre 2020

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'équipements sportifs au gymnase Barbusse, pour l'année 2020-2021, conclue avec l'association « La Vaillante Clichy 92 »

Décision n° 2020-221 du 18 novembre 2020

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'équipements sportifs au gymnase Nelson Mandela, pour l'année 2020-2021, conclue avec l'association « CS Clichy Boxe 92 »

Décision n° 2020-222 du 25 novembre 2020

Protocole Transactionnel conclu avec Madame P. d'un montant de 2101,80 € suite aux préjudices subis par l'annulation par erreur du passeport de sa fille.

Décision n° 2020-223 du 23 novembre 2020

Demande de subvention d'un montant de 26 514 € auprès du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre d'installation de caméra de vidéoprotection.

Décision n° 2020-224 du 24 novembre 2020

Renouvellement de l'adhésion de la Ville au centre Hubertine Auclert, organisme associé au Conseil régional d'Ile-de-France au titre de l'année 2020, la dépense en résultant étant fixée à la somme de 3 500 €.

Décision n° 2020-225 du 24 novembre 2020

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association France Médiation au titre des années 2019 et 2020, les dépenses en résultant étant fixée à la somme totale de 2 480 €.

Décision n° 2020-226 du 24 novembre 2020

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association France Victimes – Fédération nationale d'aide aux victimes et de médiation au titre de l'année 2020, la dépense en résultant étant fixée à la somme de 160 €.

Décision n° 2020-227 du 24 novembre 2020

Renouvellement de l'adhésion de la Ville au Réseau des Villes et Correspondants de Nuit et de la Médiation sociale au titre de l'année 2020, la dépense en résultant étant fixée à la somme de 500 €.

Décision n° 2020-229 du 26 novembre 2020

Création de la régie d'avances au sein du Garage municipal ayant pour objet le paiement des réservations d'emplacement de parking sur la région Ile-de-France lors des déplacements d'autocars du garage municipal.

Décision n° 2020-230 du 26 novembre 2020

Action en justice et mandatement du cabinet DRAI afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'une procédure d'expulsion de la société LABUZEK occupante sans droit ni titre.

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE de la communication des actes ci-dessus énumérés pris par délégation du conseil municipal.